



Commune Le Flon

1699 Bouloz

Téléphone + fax 021 907 12 11

commune@leflon.ch

Tablelle déchetterie - taxes d'élimination

Coût par objet
min. max. remarques

Libellés

1 → Mobilier

Libellés	min.	max.	remarques
Armoires	10.00	à 20.00	Armoire 1, 2 ou 3 portes, selon encombrement
Bureaux	10.00	à 30.00	selon dimensions et encombrement yc corps de bureau
Canapés et fauteuils	10.00	à 40.00	selon encombrement; p.ex.: canapé 2-3 places avec 1 ou 2 fauteuils fr. 40.-- 2 canapés 2 places fr. 30.--
Chaises	5.00	à 20.00	Selon le nombre de chaises et l'encombrement
Etagères murales & bibliothèques	5.00	ou 10.00	Etagère murale ≠ bibliothèque; bibliothèques
Lits	10.00	à 20.00	lits 1 place, 2 places, selon encombrement
Matelas	10.00	à 20.00	Matelas 1 place; matelas 2 places
Sommiers	10.00	ou 15.00	Sommier lattes 1 ou 2 places Sommier tapissier 1 ou 2 places
Tables et bureaux	10.00	à 30.00	Table petite ou petit bureau; Grande table yc maximum 6 chaises
Tables de chevet	5.00		par table déposée

2 → Salle de bain & cuisine

Libellés	min.	max.	remarques
Armoires	5.00		dépose des miroirs, verre, lumières etc..
Bacs à douche	5.00		si fond métal -> benne ferraille
Baignoires	10.00		si fond métal -> benne ferraille
Cuvettes WC Lavabos porcelaine			-> benne DCMI
Meubles divers	5.00	à 15.00	démonté, selon encombrement
Pharmacies	5.00		dépose des miroirs, si métal -> benne ferraille
Armoires	5.00	à 40.00	selon encombrement
Carrelages			-> benne DCMI (petite surface)
Eviers plastique/métal	5.00		si métal -> benne ferraille
Robinetterie			-> benne ferraille
→ Cuisine entière			-> élimination par le cuisiniste
→ Salle de bains entière			ou l'entreprise qui réalise les travaux
→ Chambre entière			-> élimination CTD Vuadens ou Posieux

3 → Meubles de jardin

Libellés	min.	max.	remarques
Canapés et fauteuils	10.00	à 40.00	selon encombrement
Chaises de jardin	5.00	à 15.00	selon nombre et encombrement
Parasols et autres	5.00		Parasol, parasol déporté, pieds de parasol plastique (vidés) si métal-> ferraille, si béton-> DCMI
Tables et chaises	5.00	à 20.00	selon le nombre et l'encombrement

4 → Objets divers

Libellés	min.	max.	remarques
Casques moto, vélo & autres	5.00		prix par objet déposé
Estagnons	1.00	à 4.00	10 ou 20 litres écrasés; si pas écrasés CHF. 4.00
Plastiques d'emballage (meules de foin...) ou autres ...	5.00	à 15.00	Selon volume et encombrement sac de 1m3 CHF.10.--/ sacs au-delà CHF. 15.--/ sac
Skis & souliers	5.00		prix par paire déposée
Tapis	5.00	à 25.00	selon dimensions et encombrement

Le conseil communal a renoncé au pesage trop compliqué et difficile à mettre en oeuvre. Il propose la solution de la tablette qui est simple et rapide. Il vous demande de respecter les règles ci-dessous afin de faciliter le travail du responsable.

Remarques importantes:

Cette liste n'est pas exhaustive; **les objets n'y figurant pas seront évalués sur place.**

Le paiement se fait comptant au moment du dépôt des objets. Calculez les montants approximatifs. Prévoyez de la monnaie et des petites coupures. Les gros billets seront refusés, les propriétaires devront donc repartir avec leurs objets encombrants.

Tout ce qui est démontable doit être démonté avant le dépôt à la déchetterie. Les miroirs, verres et parties métalliques doivent être déposés avant et placés dans les bennes adhoc (miroirs, verre -> benne DCMI, métal -> benne ferraille)

RAPPELS

➔ Tous les objets pouvant être mis dans des sacs à ordures ménagères de 35, 60 ou 110 litres doivent être éliminés par le compacteur. (souliers, bottes, CD, toiles de tente, objets en plastique, jeux d'enfants, piscines, casques vélo & moto etc). En raison d'un pesage effectif, le coût en sera moins élevé.

➔ Les déchets (de chantier) consécutifs à des travaux nécessitant un permis doivent être éliminés dans un centre de tri (CTD) par l'entreprise ou le propriétaire qui les exécutent

➔ **Les pneus, avec ou sans jantes, les peintures, les solvants, les médicaments, la laine de verre ou de pierre, les batteries d'automobiles, de motos et de tracteurs, les bombonnes de gaz, les articles pyrotechniques ne sont pas acceptés.**

Ces déchets doivent être éliminés par les commerces spécialisés (p.ex: médicaments -> pharmacies; batteries, pneus...-> garage etc.) ou directement dans les **centres de tri (CTD):**

- **SOGETRI**, route du Russon 60, 1628 Vuadens (026 913 95 33) ou
- **SFR** (société fribourgeoise de recyclage) route de la Comba 50, 1725 Posieux (026 401 25 15)
- **Saidef (Usine d'incinération)** à 1725 Posieux (026 409 73 33) pour les incinérables y compris le bois



Bouloz, le 05 juillet 2015